



**Contrat de paniers de légumes pour la période du 14 mai 2019 au 17 décembre 2019.**

Les référents contrat :  
Véronique Giverne:  
06 79 78 21 12

**LES CONTRACTANTS**

Le présent contrat est passé entre Emilie Buisson, 162 allée des bruyères à Saint Jean d'Ilac, maraichère.  
Tel: 06 64 77 40 32.

désigné ci-dessus l'agriculteur d'une part.

**l'adhérent de l'AMAP.**

Mr / Mme Demeurant.....

Téléphone : Mobile : Adresse mail :.....

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

**& le co-adhérent (en cas de partage du panier) :**

Mr / Mme Demeurant.....

Téléphone : Mobile : Adresse mail :.....

**L'ADHERENT s'engage:**

- à respecter la charte des AMAP, et à tenir les permanences de livraison. Pour cela, l'adhérent s'adressera au coordinateur de l'AMAP, à régler d'avance les commandes, à venir récupérer les produits sur le lieu de livraison les jours convenus.

**LE PRODUCTEUR s'engage:**

- à produire dans le respect de la charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique AB, à livrer lui-même sur le lieu défini ci-après un panier de légumes hebdomadaire, comprenant 4 à 5 légumes de saison (portions de 2 à 4 personnes).

**Le présent contrat prendra effet le mardi 14 mai 2019 et se terminera le mardi 17 décembre 2019. Il comprendra 32 livraisons.**

Le démarrage se fera en trois temps :

- du 14 au 28 mai : laitue (s) . Elles seront comptées dans les petits paniers de début juin.
- du 4 juin au 30 juillet : 9 demi-paniers à 7,25 euros TTC
- à partir du 6 août : rythme de croisière un grand panier à 14,50 euros TTC

*La livraison se fera à la **Maison des Gestes du Développement Durable** de Martignas, le mardi de 19h à 20h. En cas d'absence, il appartient à chaque adhérent de trouver quelqu'un pour retirer sa commande et de prévenir le référent . Les produits payés et non retirés seront distribués aux amapiens présents ayant participé à la répartition de la livraison et à l'entretien des locaux.*

**Le coût du panier est établi à 14,50 euros TTC , le demi panier à 7,25 euros TTC pour la phase de démarrage qui pourra se prolonger en fonction du développement des cultures.**

Le règlement devra s'effectuer par 3 chèques : un de 123,50 euros, un de 130,50 et un de 101,50 euros libellés à l'ordre de Emilie BUISSON et datés du jour de l'engagement.

- le 14 mai 2019 / 16 livraisons 123.25 euros
- le 3 sept 2019 / 9 livraisons 130 .50 euros
- le 5 nov 2019 / 7 livraisons 101.50 euros

Fait à Martignas sur Jalle le

**Signature de l'adhérent**  
« lu et approuvé »

**Signature du producteur**  
« lu et approuvé »

**Reçu** pour le contrat "légumes"

Contrat d'engagement du 14 mai 2019 au 17 décembre 2019

Producteurs :Emilie Buisson,162 allée des bruyères à Saint Jean d'Illac

Madame Véronique Giverne référent pour le contrat "légumes" pour Martign'AMAP à Martignas sur Jalle, atteste avoir reçu de :

Mme/M. :.....pour confirmation de son engagement d'achat, .... chèques de .....euros et ..... euros , .....euros établis à l'ordre de **Emilie Buissonl** transmis au producteur pour encaissement conformément aux modalités définies.

**Adhérent:**

- Mme, Mr,	le 14 mai 2019 n° de chq	Bque	.	euros
- Mme, Mr,	le 3 sept 2019 n° de chq	Bque	.	euros
- Mme, Mr,	le 5 nov 2019 n° de chq	Bque	.	euros

**& Co - adhérent :**

- Mme, Mr,	le 14 mai 2019 n° de chq	Bque	.	euros
- Mme, Mr,	le 3 sept 2019 n° de chq	Bque	.	euros
- Mme, Mr,	le 5 nov 2019 n° de chq	Bque	.	euros
-				

**Fait à Martignas sur Jalle le ....**

Signature de l'adhérent

Signature du référent contrat "légumes"  
Véronique Giverne